

Ecrit par le 30 mai 2026

CCI de Vaucluse : le Quai des saveurs placé en redressement judiciaire



[Le Tribunal des activités économiques \(TAE\) d'Avignon](#) vient d'ouvrir une procédure de redressement judiciaire pour [le Quai des saveurs](#). La décision concernant l'établissement de restauration porté par la CCI de Vaucluse a été prise le 7 mai dernier. Elle remet en question l'avenir de ce projet qui devait constituer une vitrine des savoir-faire de l'École hôtelière d'Avignon. Première conséquence, le départ imminent du talentueux chef Saïd Soumaila.

L'aventure avait débuté dans l'unanimité suite l'assemblée générale de [la Chambre de commerce et d'industrie \(CCI\) de Vaucluse](#) du 27 novembre 2023. A cette occasion, la totalité des élus présents (18 sur 33) avait voté pour la création d'un établissement de restauration sur [le nouveau parvis de la gare centre de la cité des papes alors en fin de réaménagement](#).

Comme un seul homme, William Baud, Jean-Luc Becker, Alexandre Bressy, Dominique Damiano, François De Lepiney, Florence Duprat, Alexandra Farnos, Laure Gimno, Pierre Helias, Eugène Hermitte, Pascal Loubeyre, Roselyne Macario, Gilbert Marcelli (alors président jusqu'à [son éviction fin janvier dernier](#)), Catherine Panattoni, Cédric Ribeiro, Nordine Saihi, Florence Sentilhes et Dominique Toledo s'étaient alors déclarés totalement favorables à ce projet.

Main dans la main avec la municipalité pour une entrée de ville plus belle

Un dossier qui avait débuté quelques mois auparavant lorsque [SNCF gares & connexions](#) avait ouvert un

Ecrit par le 30 mai 2026

appel à la concurrence d'une durée de 10 ans concernant « la gestion d'un bâtiment implanté sur le parvis de la gare centre d'Avignon dédié à un espace de restauration ».

56 restaurateurs locaux avaient décliné l'offre et ce sont des grandes enseignes de la restauration rapide qui tenaient la corde pour s'installer : Starbucks et Burger king en tête. Inenvisageable pour Cécile Helle, alors maire d'Avignon, dont la commune avait financé 27% des 20,25M€ de travaux destinés à rendre cette entrée de ville plus belle.

« Objectif pour la Ville : éviter l'implantation d'un symbole de la malbouffe en vis-à-vis des remparts du XIVE siècle. »

L'élue suggère au président de la CCI de se positionner avec une vitrine [des savoir-faire de la formation consulaire vauclusienne](#) dont [l'Ecole hôtelière d'Avignon](#) (EHA) en est le fleuron [internationalement reconnu](#). Objectif pour la Ville : éviter l'implantation d'un symbole de la malbouffe en vis-à-vis des remparts du XIVE siècle.

Pour la CCI, cette demande de la municipalité tombe également à point nommé. En effet, la Chambre est en pourparlers avec la municipalité pour qu'elle lui cède des terrains jouxtant son campus de l'allée des Fenaisons afin de pouvoir étendre l'offre et la capacité d'accueil de son [Académie Vaucluse Provence](#). Le projet 'gagnant-gagnant' est alors mis sur les rails avec la bénédiction de la SNCF qui y voit là une démarche inédite éventuellement duplicable dans d'autres gares hexagonales.

Une vitrine des savoir-faire culinaire et gastronomique de la CCI

« Il nous est apparu que cet équipement présentait plusieurs intérêts pour notre CCI, expliquait Gilbert Marcelli en préambule du vote ayant approuvé cette initiative. D'abord, poursuivre l'évolution de notre école hôtelière et de nos enseignements puisque ce restaurant accueillera nos apprenants et les servira, à travers la société que l'on va créer. Ensuite, faire une vitrine ouverte sur la ville, pour les passagers qui fréquentent la gare et les avignonnais, de notre savoir-faire culinaire et gastronomique. Enfin, faire de ce lieu un lieu de valorisation à travers des expositions de nos entreprises et de nos produits qu'ils soient agricoles, viticoles, industriels ou autres. »

Après avoir remporté l'appel d'offres de la SNCF en janvier 2024, la CCI 84 espère alors ouvrir le Quai des saveurs avant l'été de la même année. Les travaux d'aménagement, d'un montant de 1,3M€ environ, [prennent plus de temps que prévu](#) et finalement, l'établissement de près de 200m² comprenant aussi une terrasse de 100m² est inauguré en décembre 2024. Plus d'une vingtaine de salariés sont sur le pont dont plus de la moitié d'apprentis. Dans le même temps, la cuisine est confiée à Saïd Soumaila, un jeune chef prometteur et ancien élève de l'EHA. Son second est le carpentrassien Naël Tamghart, lui aussi ancien élève de l'Ecole hôtelière (voir aussi encadré : 'Une cuisine en partance'). L'équipe bénéficie du soutien de Xavier Mathieu, chef étoilé du Phébus à Gordes, et également formé à l'École Hôtelière d'Avignon, et de Patrice Leroy, directeur technique de l'Ecole.

Ecrit par le 30 mai 2026



Une cuisine en partance

A gauche sur la photo Naël Tamghart, second de cuisine, [a remporté la médaille d'Excellence pour le métier Cuisine au Euroskills 2025](#) en septembre dernier. Depuis, l'ancien élève de l'Ecole hôtelière d'Avignon, a quitté les cuisines du Quai des saveurs dans la foulée de son prix international obtenu au Danemark.

Pour sa part, [Saïd Soumaila](#), le prometteur chef de l'établissement (à droite sur la photo), en fera bientôt de même. Après avoir posé sa démission fin avril, celui qui a été notamment distingué aux Worldskills abandonnera définitivement les fourneaux du Quai des saveurs à la fin du mois de mai 2026.

Crédit : Quai des saveurs/DR

Un business plan défaillant ?

Côté finances, les services de la direction de la CCI établissent un 'business plan' d'un montant de plus de 1,2M€ par an. Une estimation très (trop) ambitieuse ? La marche semble en tout cas démesurément grande pour l'établissement bistrannique.

Cela se complique en tout cas lorsque les professionnels locaux de la restauration y voient une soudaine concurrence déloyale. De leur côté, les opposants à Gilbert Marcelli y trouvent surtout le prétexte de se débarrasser d'un bouillant président devenu 'gênant' dans plusieurs dossiers 'sensibles' comme [la future DSP \(Délégation de service publique\) de l'aéroport d'Avignon](#), le rachat [du centre de formation Nextech](#) ou bien encore le lancement [d'une procédure disciplinaire à l'encontre du directeur général de la CCI de Vaucluse pour faute grave](#) (ndlr : dossier actuellement toujours sous investigation du ministère de

Ecrit par le 30 mai 2026

l'Economie dont dépend notamment les organismes consulaires).

Et pour ne rien arranger, le modèle économique n'a pas pris en compte l'ouverture, à quelques dizaines de mètres, d'un Marie Blachère qui 'grignote' l'activité petit-déjeuner. A cela s'ajoute l'incompatibilité de la réglementation concernant les amplitudes des horaires d'ouverture d'un restaurant d'application (comme initialement prévu), même si de nombreux apprentis sont embauchés par l'établissement. Malgré tout, le Quai des saveurs a réalisé un chiffre d'affaires de près de 600 000€ pour sa première année d'activité en 2025. Pas si mal pour un projet ex nihilo. Pas suffisant cependant pour faire face aux dépenses.

Soixantième année. - N° 92 A

Samedi 16 et dimanche 17 mai 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 5953

84 – VAUCLUSE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES D'AVIGNON

Jugement d'ouverture

Date : 7 mai 2026.

Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

930 060 629 RCS Avignon.

QUAI DES SAVEURS.

Forme : Société par actions simplifiée.

Activité : Restauration traditionnelle.

Adresse : 46 Cours Jean Jaurès, 84000 Avignon.

Complément de jugement : Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 24 Avril 2026, désignant administrateur Me Bruno Bertholet Et Me Charles De Saint Rapt, Associés De La Selarl De Saint Rapt & Bertholet 121, rue Jean Dausset - BP 41250 - 84911 Avignon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL ETUDE BALINCOURT représentée par Me Frédéric TORELLI et Me Cyrielle DELEUZE 4, impasse Plat - boulevard Saint-Jean - 84000 Avignon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

Le jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire du Quai des saveurs.

Ecrit par le 30 mai 2026

Cessation des paiements

Suite à [la mise sous tutelle](#) par le préfet de région de la CCI 84 après la démission d'une majorité d'élus consulaires, les administrateurs provisoires de l'organisme consulaire désignés ensuite avaient placé le dossier 'Quai des saveurs' en haut de la pile.

Depuis, les effectifs ont été largement revus à la baisse et l'établissement s'est imposé une chasse drastique aux dépenses. Dans le même temps, la Chambre de commerce et d'industrie a fermé les robinets dans ce dossier où le passif est estimé à presque 1M€.

Dans ces conditions, [le Tribunal des activités économiques \(TAE\) d'Avignon](#) vient d'ouvrir en date du 7 mai [une procédure de redressement judiciaire à l'encontre du Quai des saveurs](#). Concrètement, la juridiction a fixé la date de cessation des paiements au 24 Avril 2026. En conséquence les créances sont à adresser dans les deux mois auprès du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles [L. 814-2](#) et [L. 814-13](#) du code de commerce.

Au-delà de ce délais, le restaurant de la CCI de Vaucluse va t'il rester à quai ? Ce sera certainement l'un des dossiers les plus urgents à traiter pour [la nouvelle présidence qui devrait être élue cette été](#). Encore faut-il que le Quai des saveurs n'ait pas définitivement déraillé d'ici là. Autre inconnu : quelle sera la position de la nouvelle municipalité concernant la plus belle de ses entrées de ville ?

Laurent Garcia

[CCI de Vaucluse : les élections auront lieu cet été](#)

Ça se bouscule pour reprendre la fédération des auberges de jeunesse

Ecrit par le 30 mai 2026



En redressement judiciaire depuis mars dernier, la [Fédération Unie des Auberges de Jeunesse \(FUAJ\)](#), suscite beaucoup d'intérêts. 39 repreneurs ont déposé un dossier de reprise auprès du tribunal de commerce de Paris. La FUAJ compte 80 établissements partout dans le monde dont 36 sont exploités en propre. La fédération emploie à ce jour 317 personnes. Deux établissements sont concernés dans les Bouches-du-Rhône (Arles et Marseille), deux dans le Gard (Villeneuve lez Avignon et Nîmes) et un seul dans le Vaucluse (Avignon).

L'histoire est belle mais le futur incertain. A l'origine de simples refuges pour les randonneurs, les auberges de jeunesse sont nées en Allemagne en 1912. Cette idée de proposer des hébergements simples, pas chers et ouverts à tous a été importée en France en 1929. Elles se sont ensuite développées avec le Front Populaire, le véritable inventeur du temps libre (instauration de la semaine de 40 heures et des congés payés). Ces auberges incarnaient des valeurs sociales totalement nouvelles pour l'époque, comme la liberté, la mixité ou les pratiques sportives. Ensuite, de maison de vacances les auberges de jeunesse sont progressivement devenues aussi des lieux d'hébergement pour les voyageurs de passage.

Ecrit par le 30 mai 2026

La mixité y a pris une dimension cosmopolite.

Pas étonnant que la reprise de ce réseau suscite autant de convoitises...

Le réseau des auberges de jeunesse c'est aujourd'hui 80 établissements et pour beaucoup au cœur des villes. Celle d'Avignon est située dans un immeuble cossu de la rue de la République. Celle de Marseille dans le château style second empire de bois Luzy. Pas étonnant que la reprise de ce réseau suscite autant de convoitises même si la fédération n'a pas la vocation à être propriétaire foncier. Les lieux sont souvent gérés par des associations qui sont la plus part du temps locataires des lieux. Cependant depuis quelques années plusieurs opérateurs privés gèrent des établissements.

« Nous espérons que l'esprit social et solidaire de notre réseau sera préservé mais nous n'avons pas la main dessus »

David Le Carré le délégué général de la FUAJ

La FUAJ avait déjà connu des difficultés en 2019 avec une première mise en règlement judiciaire. Les observateurs avancent un après Covid difficile, une montée en charge de la concurrence avec les plateformes comme Airbnb ou l'hostellerie (gîtes, chambres d'hôtes), des installations vieillissantes, des établissements qui n'ont pas toujours su s'adapter aux évolutions de la demande.

Tous espèrent que le tribunal de commerce de Paris choisira, parmi les 39 candidats, un repreneur qui saura conserver les mêmes valeurs et engagements pour cet acteur majeur du tourisme social. « Nous espérons que l'esprit social et solidaire de notre réseau sera préservé mais nous n'avons pas la main dessus » a publié sur les réseaux sociaux, David Le Carré le délégué général de la FUAJ. A suivre...

Le Pontet : en redressement judiciaire depuis février, Deltisol est repris par Edilteco

Ecrit par le 30 mai 2026



Placé en redressement judiciaire en février dernier, la société [Deltisol](#) vient d'être reprise par la filiale française du groupe italien [Edilteco](#).

Edilteco France vient de reprendre les activités de la société pontétienne Deltisol. Créée en 1981 par Jacques et Fernand Murzilli, l'entreprise vaclusienne fabrique et commercialise des poutrelles en béton, des hourdis et des doublages pour plaques de plâtre en polystyrène expansé (PSE). Implanté sur 2 sites totalisant 13 000 m² (dont 4 000 m² de stockage) situés le long de la zone industrielle entre le port du Pontet et Sorgues, Deltisol a réalisé un chiffre d'affaires de 13M€ en 2019.

Edilteco, qui entend conserver et étoffer la gamme de produit de la société vaclusienne, a prévu d'investir plus de 2 M€ dont 800 000 € pour la mise en conformité des sites Deltisol selon les obligations ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement). Les autres investissements devraient être consacrés à l'achat de nouveaux matériels comme un robot palettiseur, une machine à teinter, un granuleur...

Écrit par le 30 mai 2026

« 49 emplois vont pouvoir être préservé sur les 54 salariés vauclusiens. »

Ce rachat permet aussi à Edilteco France, une filiale créée en 2001 et basée Sèvremoine dans le Maine-et-Loire du groupe italien Edilteco, de compléter son implantation dans l'Hexagone. En effet, Deltisol réalise 80% de son chiffre d'affaires sur les secteurs Ile-de-France, Centre, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Corse alors que Edilteco est plutôt implanté dans l'Ouest.

« La situation géographique du Pontet, ville limitrophe d'Avignon, est un point stratégique permettant à Edilteco de rationaliser ses coûts et de couvrir ces secteurs avec des frais de transport moindres, tout en gagnant en réactivité auprès de nos clients », explique l'acquéreur.

Côté emploi, cette reprise va également permettre de conserver 49 des 54 salariés de Deltisol qui avait été mis en redressement judiciaire le 19 février dernier par le Tribunal de commerce d'Avignon. Pour 2021, les dirigeants du nouvel ensemble ambitionne de réaliser un chiffre d'affaires s'élevant à 22 M€ au moins.